

# Délibération n°210507\_12

# Séance du Conseil d'administration du 7 mai 2021

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16 Membres représentés : 3

Quorum: 14

Pour:

DÉCISION

**AVIS** 

**INFORMATION** 

# Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2021

Vu les statuts de l'UTBM ; Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

# Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 12 mars 2021

Le Conseil d'administration

# DECIDE

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2021, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s): 2

Votants: 19

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés: 17

Pour: 12 Contre: 5

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur Ghislain MONTAVON



#### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

# **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2021**

Membres de droit votant		
Présents	Absents, excusés ou représentés	
Présents  1. CHAPUT Jean-Michel 2. CORTINOVIS François 3. DEROIN Louis 4. DUFOUR Henri-Francis 5. EL KEDIM Omar 6. GUY Christophe 7. JADAUD Mathilde (suppléante BEAU Lucille) 8. JAECK Jacques	Absents, excusés ou représentés  1. BACHELARD Brigitte 2. CLAVEQUIN Maude 3. DERMIGNY Alan (suppléant BIANQUIS Edouard) 4. FRAPPART Christophe 5. GICQUEL Romuald, pouvoir à CHAPUT JM. 6. MUTUEL Arnaud, pouvoir à GETE E. 7. VIELLARD Emmanuel, pouvoir à JAECK J.	
9. JOURDAIN Nicolas, 10. KLEIN Didier 11. KOEBERLE Eric 12. KOUKAM Abderrafiaa 13. KROICHVILI Nathalie 14. LAGHROUCHE Salah 15. LAMOTTE Olivier 16. LEFEBVRE Jean-Charles 17. LIAO Hanlin,. 18. MIRABEL-GRAFF Corinne 19. MOUDKIR Fayçal (suppléante MBOW Adja Amina) 20. RAOELISON Rija-Nirina 21. GETE Eric		

Invités permanents		
Présents	Absents, excusés ou représentés	
LAMARD Pierre BAZZARO Florence COOPER Heather PAIRE Damien	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe HILAIRE Vincent	

Tresents	Absents, excuses ou representes
LAMARD Pierre BAZZARO Florence COOPER Heather PAIRE Damien	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe HILAIRE Vincent

Membre de droit

# Représentent l'administration de l'UTBM

MONTAVON Ghislain, directeur ZILLIOX Philippe, directeur général des services GARREC Christelle, agent comptable

Au vu du contexte national lié aux mesures concernant la COVID19, cette séance se déroule par visioconférence via la plateforme dématérialisée Microsoft TEAMS. Le support AvMeeting est utilisé pour procéder au vote électronique des délibérations afférentes à l'ordre du jour. Suite à quelques difficultés techniques rencontrées en cours de séance de la part de certains administrateurs, il est à noter que le nombre de votants peut être amené à fluctuer au fur et à mesure des votes. Ce compte-rendu est élaboré sur la base de notes prises en séance et de la captation de l'intégralité des échanges oraux, sans édition d'un verbatim.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, représenté par Julien MARLOT



Monsieur Montavon rappelle que cette séance verra l'élection du président du Conseil d'administration, suite à la démission de Monsieur Lambert pour des raisons professionnelles depuis le mois de juin 2020. Il propose la nomination de M. Jaeck en tant que président de séance afin de pouvoir procéder formellement au processus de nomination du président du Conseil d'administration.

Monsieur Jaeck est désigné par les administrateurs pour présider cette séance, à 13 voix pour, 1 contre et 1 absentions.

Monsieur Jaeck remercie l'assemblée et ouvre formellement la séance sur l'application Microsoft Teams à 09h05.

# Modalités d'organisation d'une séance à distance du conseil d'administration

M. Montavon informe les administrateurs qu'au vu du déroulement de la séance de façon dématérialisée, il n'y aura pas de captation de sténotypie et qu'en conséquence, aucun *verbatim* ne sera produit. Il propose à nouveau que la séance sur Microsoft Teams puisse être enregistrée, afin de faciliter la relecture des prises de notes et leur restitution.

M. Montavon rappelle que suite à des directives du Rectorat, les modalités d'organisation à distance de cette séance doivent faire l'objet d'une délibération, étant donné que le dispositif mis en place déroge au règlement intérieur de l'UTBM et au règlement intérieur du Conseil d'administration.

La mise en place, pour cette séance, d'un débat en conférence audiovisuelle enregistrée et d'un vote électronique via l'application AvMeeting est approuvée à 17 voix pour et 2 abstentions.

## 1. Instances

## 1.1 Election du Président du Conseil d'administration

Monsieur Jaeck présente la candidature de Monsieur Lefebvre au poste de président du Conseil d'administration.

Monsieur Lefebvre a été nommé en tant que représentant de PSA, et désormais de Stellantis, au sein de ce conseil. Dans le cadre de son activité professionnelle, il est amené à avoir des liens étroits avec l'UTBM, notamment concernant le Projet Territoire d'Innovation, mais exerce également un certain nombre de responsabilités territoriales (secrétaire CCI du Doubs, Président du Mattern-Lab, secrétaire du CFA du Pays de Montbéliard, etc).

Monsieur Lefebvre a répondu à plusieurs questions de la part des administrateurs, notamment à ce qu'il pensait du positionnement de l'UTBM au sein de la ComUE UBFC.

Les administrateurs approuvent à 13 voix pour, 5 contre et 2 abstentions la nomination de Monsieur Jean-Charles Lefebvre, au titre de Président du Conseil d'administration de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard pour un mandat de 3 ans.

M. Lefebvre succède donc à M. Jaeck pour présider cette séance et invite les membres à passer à l'approbation du point suivant inscrit à l'ordre du jour.

1.2 Nomination d'un membre extérieur désigné à titre personnel : Monsieur Christophe GUY, directeur de l'UTC



Monsieur Lefebvre se joint à Monsieur Montavon pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Christophe Guy, Directeur récemment nommé de l'Université de technologie de Compiègne (UTC). La candidature de Monsieur Guy est proposée ce jour en vue de succéder à Monsieur Courtier, puis à Madame Rossi, en qualité de membre désigné à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions.

Monsieur Guy a été directeur général de l'école polytechnique de Montréal pendant 10 ans, et Vice-Président Recherche à l'université Concordia à Montréal. Il a également été membre du Conseil d'administration de l'UTC pendant quelques années, d'où il tient son attachement et ce pourquoi il a décidé de candidater au poste de Directeur dès que celui-ci a été vacant.

La nomination de Monsieur Christophe Guy, siégeant en qualité de membre désigné à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions, est approuvée à 17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

## 2. Finances

- 2.1 Compte financier et Rapport Annuel de Performance exercice 2020
- 2.2 Compte financier de la Fondation UTBM et affectation du résultat exercice 2020

Monsieur Montavon précise qu'il présentera ces points conjointement, avec l'agent comptable de l'UTBM, Madame Garrec. Il revient sur les éléments de contexte de l'élaboration du compte financier, à savoir qu'il s'agit de la dernière étape de procédure budgétaire pour l'année 2020, l'objectif étant de répertorier toutes les opérations effectivement réalisées durant le dernier exercice budgétaire pour les 3 sociétés : UTBM, SAIC et Fondation.

Monsieur Montavon revient sur les chiffres clés de l'exercice budgétaire 2020, notamment en lien avec un budget initial assez conséquent : 43 811 824 euros d'autorisation d'engagement pour 42 646 632 euros de crédits de paiements. La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu des répercussions sur les activités de l'établissement, et des conséquences budgétaires : des dépenses supplémentaires sont à dénombrer pour raisons sanitaires, d'autres dépenses n'ont pu être effectuées et certaines recettes sont en diminution. Monsieur Montavon rappelle qu'en conséquence, les administrateurs ont adopté en juillet 2020 un premier budget rectificatif comportant un certain pessimisme quant aux recettes liées à l'activités du SAIC, puis ils ont adopté en décembre 2020 un second budget rectificatif avec cette fois une situation significativement moins dégradée.

Monsieur Montavon précise que suite aux prévisions relatives au budget rectificatif n°2, il est à noter un taux d'exécution des dépenses à 98 % correspondant à 35 384 451 euros et taux d'exécution en recettes de 92 % correspondant à 35 145 860 euros. Le taux d'exécution de la masse salariale est quant à lui de 99 %, celui du budget en fonctionnement de 96 % et du budget en investissement de 94 %. Résultent de ces taux d'exécution les résultats d'exploitation suivants : un résultat excédentaire de 2 229 241 euros, une capacité d'autofinancement de 3 713 395 euros et un apport au fonds de roulement de 1 823 670 euros.

Monsieur Montavon effectue compendieusement quelques *focus* quant aux principaux postes de consommation budgétaire pour l'année 2020. Au niveau de la masse salariale consolidée, il n'y a pas de grandes évolutions à mettre en avant par rapport aux années précédentes, et le budget prévisionnel ainsi que le réalisé sont en concordances, comme en témoigne le taux d'exécution de 99%. Au niveau des dépenses d'investissements, les plus gros postes de dépenses identifiés sont les achats de matériel scientifique et d'outillage technique, pour un montant total de 1 538 477 euros, ou encore les achats de matériel informatique et vidéo pour un montant total de 480 393 euros.

Monsieur Montavon termine sa présentation en précisant qu'au vu des différents éléments du compte financier, le fonds de roulement de l'établissement pour l'année 2020 s'élèvent désormais à 1823 670 euros correspondant à 176 jours. Cette augmentation, à un niveau relativement élevé, peut s'expliquer du fait des délais de lancement de certains projets d'envergure, tels que les projets bâtimentaires qui sont actuellement en cours au sein de l'établissement.



Madame Garrec, agent comptable de l'UTBM, complète la présentation de Monsieur Montavon en vue d'apporter des points de précisions. Elle revient sur les faits caractéristiques de l'exercice 2020, notamment la crise sanitaire qui a eu un impact significatif avec une baisse des recettes du SAIC et des dépenses générales de l'établissement, induisant une augmentation du résultat, de la trésorerie et enfin du fonds de roulement. Il est à noter une augmentation des créances d'environ 393 000 euros, essentiellement imputable à des opérations en cours du SAIC pour lesquels les titres de subventions ont été émis en fin d'année du fait de la crise sanitaire. Au niveau des dettes, on distingue une augmentation très importante d'environ 2 744 000 euros, imputable aux avances sur subventions versées par l'Etat et les collectivités dans le cadre des opérations d'ampleur lancées par l'établissement, tels que les projets bâtimentaires.

Madame Garrec explique enfin qu'étant donné que la Fondation UTBM n'est pas un simple service à comptabilité distincte (SACD) mais considéré comme un budget annexe de l'établissement, son compte financier doit être approuvé en deux délibérations distinctes. En effet, la réalisation du budget de la Fondation est indépendante de l'UTBM, et son résultat lui est propre, ce qui induit une meilleure connaissance des coûts pour la comptabilité analytique. Ce changement de méthode comptable fait suite au nouveau règlement ANC 2018-06 applicable en 2020 aux associations et par extension aux fondations universitaires. Il est proposé ce jour un apurement des fonds propres de la Fondation pour une dotation consomptible qui s'élève *in fine* à 75 420 euros.

Monsieur Lefebvre invite Monsieur Gatta, du cabinet KPMG, à faire part du rapport du Commissaire aux comptes.

Monsieur Gatta affirme que la certification des comptes s'effectue sans réserve, à la fois pour l'établissement ou la Fondation. Il rappelle quelques éléments, notamment le contexte sanitaire où les comptes ont été arrêtés et dont les conséquences ont été rappelées dans une mention de l'annexe des comptes. Il tient à remercier l'ensemble des équipes de l'UTBM, car aucun retard n'est à déplorer dans les délais d'exécution dans le cadre de l'audit, grâce à l'implication des services. Monsieur Gatta conclut en précisant que les comptes de l'UTBM ont été présentés avec sincérité et régularité par rapport aux principes et méthodes comptables, qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière, et qu'il n'a pas d'observations à formuler concernant la concordance des informations qui ont été données dans les rapports de l'agent comptable et de l'ordonnateur.

Les administrateurs approuvent à 16 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, le compte financier et le Rapport Annuel de Performance de l'UTBM pour l'exercice 2020.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 2 contre et 2 abstentions l'affectation du résultat de l'exercice 2020 de l'UTBM.

Les administrateurs approuvent à 16 voix pour, 3 contre et 2 abstentions le compte financier 2020 de la Fondation UTBM.

Les administrateurs approuvent à 14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions l'affectation du résultat de l'exercice 2020 de la Fondation UTBM.

# 3. Vie de l'établissement

# 3.1 Actualités UTBM

- **22 février** : signature de la chaire industrielle avec GE pour la « fourniture de solutions énergétique pour le monde de demain » ;
- **♣** 23 février : mise en place d'une campagne de collecte de denrées non périssables pour les étudiants de Belfort-Montbéliard ;
- 4 24 février : composition de la « fresque du climat » par des étudiants de l'établissement ;
- 11 mars : conférence virtuelle avec DELOITTE ;
- 4 16 mars : jury du concours d'architecture de l'UTBM Innovation CRUNCH Lab;



- 4 25 mars : table ronde en ligne avec 4 intervenantes, alumni UTBM, sur le thème « Ingénieur-e : un métier au féminin ? » ;
- ♣ 6-7 avril: jury international de l'ISITE BFC.

#### 3.2 Mandat du directeur de l'UTBM

Monsieur Lefebvre laisse la parole à Monsieur Zilliox, qui entame sa présentation en rappelant que le mandat du directeur de l'UTBM, Monsieur Montavon, arrive à échéance en septembre 2021. Il revient sur le cadre légal et réglementaire encadrant la nomination du directeur d'établissement, à savoir le Titre I du Code de l'éducation et les statuts de l'UTBM. Il rappelle ainsi les prérogatives, rôles et missions du poste d'un directeur d'établissement, ainsi que les modalités de désignation. En effet, il précise que le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'établissement, sans considération de nationalité. Il est nommé pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois, sur proposition du Conseil d'administration par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Monsieur Zilliox présente le calendrier prévisionnel concernant la campagne de recrutement au poste de directeur de l'UTBM. A compter du 15 mars, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera sollicitée en vue d'une publication de la vacance du poste de directeur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021. La date limite de dépôt des dossiers de candidature au secrétariat de direction est fixée au 1<sup>er</sup> juin à 17h00, puis le lendemain, les dossiers de candidatures seront communiqués aux administrateurs. Une séance du Conseil d'administration extraordinaire est prévue le 2 juillet en vue d'auditionner les candidats. S'en suivra la proposition d'un nom pour la nomination du Directeur par un arrêté ministériel.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir s'il est possible d'envisager, pour les administrateurs du Conseil d'administration, de se réunir en vue d'étudier les propositions des différents candidats au poste de Directeur, et notamment d'effectuer le tirage au sort de l'ordre de passage des candidats puis par la suite d'organiser une réunion de présentation des candidats devant l'ensemble de la communauté UTBM, en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur Lefebvre répond qu'il n'y a pas besoin d'un vote formel des administrateurs pour autoriser ce procédé, et pense que l'idée est pertinente.

Le Conseil d'administration approuve le lancement de la campagne de recrutement du poste de Directeur de l'UTBM à compter du 15 mars 2021 à 15 voix pour et 3 contre.

# 3.3 Offre de formation : maquettes pédagogiques

Monsieur Lefebvre invite Madame Bazzaro, Directrice aux formations et à la pédagogie à présenter ce point d'information.

Madame Bazzaro revient sur l'objectif d'élaboration des maquettes pédagogiques, à savoir la répartition de l'ensemble des UVs qui sont dispensées dans une formation et leurs mises en œuvre en fonction des effectifs étudiants. Il s'agit d'une réflexion annuelle des équipes pédagogiques pour mettre en œuvre des modifications si nécessaire, en fonction des besoins organisationnels et des évolutions des compétences professionnelles et du contexte dans l'enseignement supérieur et la recherche, telle que la réforme du BAC en 2021. Concernant la méthode d'élaboration de ces maquettes, elle informe que des études des impacts sur le règlement des études ainsi que des études des impacts sur les systèmes informatiques et la construction de l'emploi du temps sont réalisées. Cette démarche est collective, et s'effectue par le biais de séminaires pédagogiques, réunions d'équipes, et la synthèse qui résulte de ces groupes de travail est présentée en bureau de pôle pour validation, avant d'être soumise pour avis des CS et CEVU, qui ont d'ailleurs donné un avis favorable unanime le 10 mars dernier.



Madame Bazzaro effectue quelques *focus* concernant les modifications qui ont été opérées concernant l'organisation et la structure des maquettes. Au niveau du pôle Humanités, il a été décidé d'augmenter la lisibilité des UVs de culture générale et leur spécificité. Au niveau du cycle préparatoire Tronc Commun, il a été décidé une création de parcours disciplinaires en fonction des spécialités du bac suivies pour les étudiants, et une modification de certaines UV en termes de formats horaires. Concernant le pôle Energie & Informatique, il est à noter une volonté de poursuite de l'évolution majeure de la FISE informatique initiée en juillet 2019, et le basculement de certaines UV en mode projet, dans la lignée du CRUNCH Time. Madame Bazzaro conclut sa présentation en affirmant que suite à ses évolutions, le Tronc Commun est opérationnel pour accueillir les nouveaux bacheliers 2021, et que l'organisation des différentes maquettes est cohérente avec des propositions qui avaient été formulées par la CTI. Elle tient à remercier la communauté pédagogique qui a su se mobiliser pour revisiter les maquettes et organiser des séminaires dans une période complexe pédagogiquement.

Il est à noter, suite à une intervention de Madame Mirabel-Graff, qu'il a été convenu qu'une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du calendrier des instances, afin que les séances de Conseil scientifique et Conseil des études et de la vie universitaire soient organisées, et donc puissent rendre des avis, plus en amont des séances de CA.

#### 4. Ressources humaines

#### 4.1 Plan d'égalité professionnelle femmes / hommes

Monsieur Lefebvre invite Madame Bouriot, chargée de mission « égalité des genres » à présenter ce point.

Madame Bouriot explique que l'élaboration de ce plan d'action est en lien avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui le rend obligatoire pour toutes les universités, organismes de recherche et écoles publiques sous tutelle du MESRI. Elle revient sur les modalités d'élaboration de ce plan, et explique que pour ce faire un groupe de travail, notamment composé de personnels issus des services médical, ressources humaines, communication ou encore de membres du CHSCT, CT et de la direction de l'établissement, a été constitué. Concernant la méthodologie, le groupe de travail a d'abord effectué un diagnostic sur les activités effectuées et celles en cours, puis a défini les objectifs prioritaires en proposant des actions concrètes et réalisables et a défini les indicateurs d'évaluation pour les 4 axes. Ces propositions ont été soumises aux Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et de santé au travail (CHSCT) début mars. Elles devront être approuvées de la part des administrateurs ce jour avant d'être transmises au MESRI et ce avant le 31 mars sous peine que des pénalités soient appliquées à l'UTBM.

Madame Bouriot apporte des points de précisions quant aux quatre thématiques de ce plan d'action qui ont été identifiées, à savoir « évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations », « garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique », « favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle » et « lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations ». Pour chacun de ces axes, plusieurs objectifs ont été définis soient 14 objectifs prioritaires, dont un plus spécifique : créer, actualiser et diffuser les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle. Elle conclut sa présentation en spécifiant qu'un rapport annuel d'exécution sera présenté aux instances avec les indicateurs de suivi et que certaines actions seront renforcées ou adaptées au nouveau cadre législatif et réglementaire, et que de nouvelles actions pourront en conséquence être mises en place.

Mme Mirabel Graff remercie Mme Bouriot pour le travail accompli et la clarté de sa présentation et demande ensuite pourquoi l'axe 1 a été intitulé « Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes » plutôt que « Supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière » comme cela est formulé dans le document contractuel signé entre le Ministère de l'action et de comptes publics et les organisations syndicales au niveau national en 2018.

M. Montavon répond que l'objectif à long terme reste bien entendu la suppression des écarts mais qu'à l'UTBM, à grade et corps équivalents, il n'y pas de différence de rémunération. L'intitulé choisi a mis le focus sur le processus et la méthodologie mais la suppression reste bien l'objectif ultime.

Mme Mirabel Graff évoque ensuite concernant l'axe 4 « Lutter contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement » la *Charte* de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de



violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes publiée en 2019 par le Ministère de l'action et de comptes publics. Mme Mirabel Graff demande pourquoi de nombreux éléments mentionnés comme contraignants par cette Charte n'apparaissent pas dans le Plan d'égalité professionnelle femmes / hommes de l'UTBM: formation de l'ensemble des personnels, mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexistes et sexuelles accessible à tous, bilan annuel des signalements reçus et des suites apportées, communication du bilan au CHSCT, désignation d'un membre du CHSCT référent » sur ces questions.

M. Montavon répond que les actions de communication sont peut-être à renforcer mais que l'information est diffusée lors des amphithéâtres de prérentrée et qu'elle se trouve également dans le Guide de l'étudiant. M. Montavon précise par ailleurs qu'en 2019 les personnels en situation d'encadrement ont participé à une formation obligatoire et que le CHSCT est destinataire d'un bilan sur ce sujet.

M. Montavon indique qu'il ne connaît pas le nom du référent CHSCT et qu'il donnera de plus amples informations au CA ultérieurement.

Mme Mirabel Graff fait référence à l'axe 3 « Favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle » et à l'objectif visant à favoriser le recours au télétravail pour les femmes en état de grossesse. Mme Mirabel Graff propose que ce point spécifique soit inclus dans la Charte du télétravail à l'UTBM lorsque cette charte sera révisée.

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est approuvé à 12 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

# 4.2 Guide de recrutement et de gestion des personnels contractuels enseignants

Dans un souci de respect du temps imparti pour clôturer la séance à l'heure prévue, ce point est reporté à la prochaine séance.

### 4.3 Nomination du directeur du pôle Energie et Informatique

Monsieur Montavon explique que le précédent Directeur du pôle Energie et Informatique, Monsieur Miraoui, a fait part de sa démission suite à sa nomination au poste de Directeur de l'INSA Rennes. Le 23 février dernier, le bureau de pôle « Energie et informatique » a auditionné Monsieur Nicolas Gaud, et a proposé sa candidature pour ce poste au Directeur de l'UTBM. Monsieur Montavon précise que le Directeur de pôle doit être nommé par le Directeur de l'établissement après avis conforme du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à 13 voix pour, 2 contre et 2 abstentions pour la nomination de Monsieur Nicolas Gaud au poste de directeur du pôle « Energie et Informatique » de l'UTBM.

#### 5. Partenariat

# 5.1 Convention UBFC-Etablissements, adossée à la convention de site UBFC-CNRS

Monsieur Montavon rappelle que les objectifs de la convention de site CNRS-établissements membres, sont de définir les dispositions générales applicables aux unités mixtes de recherche relatives à leur organisation et leur pilotage ainsi qu'à leurs ressources, telles que les règles de gestion des programmes de recherche ou de partage de la propriété intellectuelle. Ces conventions, qui s'inscrivent dans le contexte spécifique du projet ISITE-BFC et concernent donc 51 laboratoires dont 15 unités mixtes CNRS, sont articulées entres elles. On distingue d'une part, la convention CNRS – ComUE UBFC, tutelles principales de l'ensemble des unités mixtes de recherche CNRS, et d'autre part la convention ComUE UBFC – établissements membres, tutelles secondaires des unités mixtes de recherche CNRS. Dans la pratique, l'intégralité des éléments des deux conventions ont été discutés par l'ensemble des parties et présenté pour avis formel des Conseils d'administration des établissements (cf. point



« 7.2 – Convention de site CNRS » du CA du 10 juillet), il s'agit de demander ce jour une adoption formelle de la version finale de la convention ComUE UBFC – établissements membres par les administrateurs

Les administrateurs approuvent à 9 voix pour, 2 contre et 6 abstentions la convention à conclure entre la ComUE UBFC et ses établissements membres, dont l'UTBM.

5.2 Approbation des conventions et des marchés publics signés par le directeur depuis la dernière séance

Dans un souci de respect du temps imparti pour clôturer la séance à l'heure prévue, ce point est reporté à la prochaine séance.

5.3 Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Directeur pour approuver les accords et conventions

Dans un souci de respect du temps imparti pour clôturer la séance à l'heure prévue, ce point est reporté à la prochaine séance.

Monsieur Lefebvre remercie l'assemblée et clôture la séance à 12h00.